

CRADINGUE

1) Une jeune femme Marocaine a été placée au CRA de Cornebarrieu *alors* ou plutôt *parce qu'elle* devait se marier le lendemain avec un jeune homme français.

Entrée régulièrement en Europe elle tombe amoureuse d'un jeune homme français et tous deux décident d'officialiser cet amour.

La jeune femme sachant, à juste titre, que l'administration risque de tout faire pour les empêcher de mener à bien leur projet d'union se fait domicilier chez une amie sur les documents qu'elle remplit lors du dépôt de leur dossier de mariage à la mairie de *Le Vernet* en Haute-Garonne.

Peine perdue !

La veille de la cérémonie, la police aux frontières, sur la base d'une dénonciation anonyme (!!), se rend à l'adresse dont la mairie a connaissance.

Seule l'amie est présente et elle est contrainte d'indiquer aux policiers l'adresse où son amie réside avec son futur époux.

La jeune femme est interpellée, la machine à reconduire est en marche.

Le tribunal administratif est saisi pour demander l'annulation de l'arrêté de reconduite à la frontière sur la base du détournement de pouvoir manifeste, aux fins d'empêcher le mariage. Le magistrat ne trouvera rien d'anormal à cette pratique de l'administration. Heureusement entre temps le juge des libertés et de la détention a assigné à résidence la jeune femme ce qui lui a permis de se marier.

2) Un monsieur camerounais entré en France avec un visa en 2003, a été placé au centre de rétention.

En 2007, il rencontre une française avec laquelle il a un enfant. Il devient donc « *parent d'enfant français* ». Lorsqu'il est interpellé, son enfant est âgé de 17 mois. Il s'occupe de lui depuis sa naissance. Il fait de son mieux malgré sa situation précaire. La maman nous envoie des attestations. La grand-mère aussi pour prouver qu'il est un bon père et que vraiment, ce serait bien qu'il soit libéré avant Noël pour être avec son fils.

Le tribunal administratif refuse d'annuler la reconduite à la frontière arguant du fait qu'il manque des preuves. Sur les 17 mois d'existence de l'enfant, le père n'apporte pas les éléments prouvant qu'il s'est effectivement occupé de l'enfant pendant les trois premiers mois. Il manque encore les bons papiers et les preuves concernant les 14 mois suivants ne servent plus à rien.

Ce monsieur sera reconduit dans son pays 4 jours avant Noël sans avoir la certitude de pouvoir revoir son fils dans les mois qui viennent.

CRACHOIR

Après plus d'un an et demi de lutte la Cimade vit ses derniers moments en rétention dans un grand nombre de centres de rétention en France.

Après une mauvaise compréhension de la part d'un grand nombre de citoyens durant les premiers mois du pourquoi de cette lutte juridique et politique, chacun a désormais compris quels étaient les véritables enjeux de cette bagarre.

La Cimade n'a jamais voulu garder un monopole sur la mission d'accompagnateur juridique qu'elle exerçait seule depuis 25 ans dans les centres de rétention, bien au contraire. Elle souhaitait partager cette mission avec d'autres associations œuvrant elles aussi à la défense des droits. A cette fin elle avait fait une proposition au ministère qui devait permettre de faire travailler en rétention des associations spécialisées dans le domaine de la santé, des droits des travailleurs (syndicat) et du droit des étrangers. Elle souhaitait également que le système, une fois réformé, garde une vision nationale de la problématique de l'enfermement des personnes étrangères dans ces lieux.

Malheureusement le ministère de M Hortefeux, et plus tard celui de M Besson, ont préféré, par le biais d'un appel d'offre et donc de la mise en concurrence d'opérateurs entre eux, morceler la mission en 8 lots et accorder *des parts de marché* à des opérateurs à sa botte, puisque totalement dépendant économiquement des subsides de l'Etat.

Ainsi, le 2 janvier 2010 quatre nouveaux opérateurs interviendront en rétention et parmi eux certains dont nous gageons qu'ils ne feront rien ou très peu pour assister les personnes retenues dans les centres de rétention.

S'il fallait n'apporter qu'une preuve pour étayer cela il suffit de lire les premières phrases introductives d'un de ces opérateurs qui, répondant à l'appel d'offre, commençait par féliciter le gouvernement pour sa politique de maîtrise des flux migratoires ! Un autre explique qu'il fera son possible pour faciliter l'aide au retour des personnes vers leurs pays d'origine. Ca promet!

A Toulouse (Cornebarrieu) la Cimade conserve la mission et tentera d'observer ce que feront ces opérateurs dans les autres centres mais il faudra que les associations, les collectifs et les réseaux d'aides aux sans papiers exercent eux aussi un contrôle en demandant à ces nouveaux faux associatifs de rendre des comptes sur leur travail.

QUI A DIT ?

«Alors que de nombreux pays du monde, dont la France, sont engagés en Afghanistan, qui pourrait comprendre que des afghans dans la force de l'âge n'assument pas leur devoir, et échappent à la formation que, notamment les forces françaises, leur proposent pour défendre leur propre liberté dans leur pays?»

Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMIP. (Libération du 16/12/09)
Propos tenus pour tenter de justifier la reconduite à la frontière de 9 afghans le 15/12/09.

Solution

